



Non changement de carte grise suite à vente

Par **colmar**, le **09/05/2010 à 17:49**

Bonjour,rnrnJ'ai vendu mon vehicule il y a 1 an et je reçois des PV à mon nom car l'acheteur n'a pas demandé de nouvelle carte grise.rnJ'ai contacté l'acheteur, mais il me dit que la voiture a été mise en destruction mais je reçois toujours des PV.rnJe l'ai relancé plusieurs fois, mais il fait la sourde oreille. je pense qu'il me mène en bateau.rnJ'ai perdu le double du certificat de cession et la voiture est toujours enregistré à mon nom. rnLa gendarmerie me dit qu'ils ne peuvent rien faire et la préfecture non plus.rnrnMerci de m'éclairer à ce sujet SVP.

Par **Tisuisse**, le **10/05/2010 à 08:26**

Bonjour,rnrnC'est la préfecture qui vous mène en bateau car, avec le numéro d'immatriculation de votre voiture, les fonctionnaires peuvent vous établir un duplicata de cession, mais, à mon avis, ils ne veulent pas faire les recherches nécessaires. Faites donc directement une LR/AR au Préfet, les choses vont bouger.